



Cfdt

LIMINAIRE CSE Central Extraordinaire

7 avril 2025

france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Pourquoi serait-il intelligent de consulter le CSE C sur l'intelligence artificielle ?

En application de la loi, cette réunion se tient selon l'ordre du jour voté par les élus.

Pourtant, la direction précise qu'il n'y aurait pas lieu d'ouvrir une information/consultation sur les deux points proposés. Elle en exposera les raisons en séance.

Les deux sujets en question ? **mediAgen** et **Raiponse**, deux intelligences artificielles.

L'une est sur le point d'être introduite à FTV, l'autre évolue déjà dans nos environnements de travail.

AVRIL 2025

Vous estimez qu'il n'est pas nécessaire de consulter le CSE C sur ces projets ?

Nous allons, pour notre part, vous expliquer pourquoi cette consultation est non seulement nécessaire, mais obligatoire.

L'intelligence artificielle n'est pas un gadget. C'est une transformation, une révolution.

L'IA n'est pas une simple nouveauté technologique, elle bouleverse en profondeur les métiers. **Elle modifie des activités, redéfinit des tâches, change les conditions de travail, impose de nouvelles compétences, génère des besoins de formation... mais surtout, elle va détruire davantage d'emplois qu'elle n'en créera.** C'est une réalité que confirment de nombreuses études : l'IA remplace des fonctions humaines, automatise des métiers entiers, et ce, bien plus vite qu'elle ne génère de nouveaux postes.

Elle bouscule l'organisation du travail, en profondeur, souvent sans qu'on ait encore mesuré l'ampleur de ses effets. Elle permet aussi des gains de productivité. Très bien. Mais **pour faire quoi ?**

Quels services sont concernés ? Quels postes sont impactés ? Quels changements dans la relation entre humains et machines ? Quel accompagnement pour les salariés ?

800 utilisateurs annoncés pour mediAgen, et pas un mot sur les impacts ? Une organisation cible à proposer peut-être ?

La loi est claire : vous devez nous consulter.

SUIVEZ-NOUS SUR



[CFDT-FTV.FR](https://www.cfdt-ftv.fr)



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le CSE doit être informé et consulté sur :

- L'introduction de nouvelles technologies ;
- Toute mesure impactant le volume ou la structure des effectifs ;
- Les conditions de travail ;
- La formation professionnelle ;
- Les risques psychosociaux ;
- Ou encore l'évolution du règlement intérieur – par exemple, en cas d'introduction d'une charte sur l'IA.

Vous niez encore que mediAgen et Raiponse relèvent de ces catégories ?

La jurisprudence nous donne aussi raison.

Non seulement la loi oblige la consultation, mais la jurisprudence est constante : **La mise en œuvre d'un projet doit être suspendue tant que le CSE n'a pas rendu son avis.**

Et pour qu'il rende un avis éclairé, encore faut-il lui transmettre les informations nécessaires.

AVRIL 2025

Ce refus de dialogue crée un climat de défiance.

En refusant cette consultation, **vous balayez les principes du dialogue social.** Vous installez un climat de suspicion autour de ces outils.

Vous privez les représentants du personnel de leur rôle d'alerte, d'analyse, de proposition.

Et demain ?

Le comptable, la documentaliste, le journaliste, le technicien vidéo, les RH, les planificateurs... Un à un remplacés par des IA ? Sans bruit, sans débat, sans considération ?

Pratique l'IA, elle ne demande ni augmentation, ni vacances, ni meilleures conditions de travail. Tentant, non ?

Mais à quel prix humain ?

Non, notre intelligence n'est toujours pas obsolète.

Nos réflexions, nos expertises, nos compétences, notre créativité, nos échanges humains : tout cela mérite d'être reconnu, pris en compte et respecté.

Ce que vous nous dites aujourd'hui c'est que nous, élus du personnel, dotés d'une intelligence humaine, n'avons pas le droit d'être consultés sur un sujet qui touche de près tous les salariés de FTV.

C'est une insulte, à notre intelligence, à nos missions et à la loi.

SUIVEZ-NOUS SUR



[CFDT-FTV.FR](https://www.cfdt-ftv.fr)

[Nos Délégués syndicaux centraux](#) ▲ ◆ ■ ●

Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**
cfdtgroupe@francetv.fr